

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

GATT—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES PROPOSITIONS
TARIFAIRES CANADIENNES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a annoncé dimanche dernier que la délégation canadienne à Genève déposerait sa liste après que les États-Unis auront déposé la leur, mardi. Est-il disposé à la déposer à la Chambre aujourd'hui, afin que le Parlement sache ce que le Canada fait dans ces négociations commerciales et tarifaires?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous déposerions une liste à Genève peu de temps après que les États-Unis auront déposé la leur le 23 janvier. Il s'agit d'une liste d'offres qui peuvent être retirées à tout moment. Il ne s'agit donc pas d'une liste définitive, et on aurait tort d'en parler à la Chambre ou ailleurs comme d'un document définitif. Il s'agit d'un début de négociation et non d'une fin, et tout cela demeurera secret encore quelques mois.

● (1502)

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, juste au cas où les journaux en parleraient la semaine prochaine, le ministre ne serait-il pas d'accord pour dire que le monde canadien des affaires a le droit de savoir ce qui est offert en échange d'autres avantages de sorte que l'on ne répète pas la bêtise des négociations Kennedy où la moitié de l'industrie canadienne a vu ses droits de négociation troqués en secret?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, mon ministère et moi avons été en consultation constante avec l'Association des manufacturiers canadiens et avec le comité consultatif auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, et nous sommes en consultation constante avec l'industrie canadienne en général.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme nos principaux concurrents se recrutent dans l'industrie américaine, pourquoi le ministre du gouvernement, auquel il appartient politiquement sur le tard, ne suit-il pas l'exemple des négociateurs américains et ne procède-t-il pas à découvert de sorte que l'on puisse savoir ce qui se passe? C'est là un trait caractéristique de certains représentants à Genève qui n'ont pas consulté les provinces ni l'industrie.

M. Horner: On me permettra, monsieur l'Orateur, de corriger les déclarations erronées du député. Nous et notre équipe de négociateurs à Genève avons consulté abondamment les provinces. Nous sommes au courant de l'opinion des provinces et, à ma connaissance, la liste que les Américains ont déposée le 23 de ce mois-ci n'a pas été portée à la connaissance des hommes d'affaires américains ni de personne d'autre que les membres de l'équipe de négociateurs à Genève.

Travaux de la Chambre

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—LE SERVICE DE
PRÉPARATIFS DE VOYAGE CP AIR

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soulevé une question de privilège. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) souhaite y répondre brièvement.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, hier, le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé la question de privilège au sujet d'une lettre envoyée par la société CP Air suggérant l'utilisation d'un numéro de téléphone du Service central des voyages de mon ministère pour des réservations sur cette ligne aérienne.

Les fonctionnaires de mon ministère ont pris connaissance de cette lettre, et le 24 janvier ils ont communiqué avec les représentants de la CP Air et ont tenu une réunion avec eux. La CP Air regrette cette erreur administrative et a retiré toutes les lettres semblables qui n'avaient pas encore été envoyées. De plus, la compagnie s'est engagée à faire changer ce numéro de téléphone et fera ensuite parvenir une nouvelle lettre explicative aux intéressés.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette affaire a été soulevée hier sous forme de question de privilège. J'ai alors signalé que j'hésitais à y voir effectivement une question de privilège. Maintenant, je puis dire sans hésitation que ce n'en est pas une et, quoi qu'il en soit, on a maintenant répondu à la question de façon satisfaisante.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je adresser une question au leader du gouvernement au sujet des travaux de la Chambre. Pourrait-il nous donner un aperçu des travaux en perspective pour une période aussi longue que possible, car nous sommes sur le point d'entrer dans la deuxième semaine de la session? Nous confirmerait-il en outre qu'il est disposé à désigner le jeudi, 2 février 1978, jour de l'opposition?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord pour que jeudi prochain soit un jour désigné.

Outre ces renseignements sur les ordres du gouvernement, je tiens à confirmer que nous procéderons aujourd'hui à l'étude de la mesure législative sur le crédit d'impôt à l'emploi. Nous passerons ensuite au bill C-19 tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole, puis aux projets de loi qui traitent de l'organisation d'Air Canada et de la révision de la composition du capital des chemins de fer nationaux du Canada. Nous terminerons ensuite l'étude du projet de loi sur les ports de pêche et de plaisance si nous en avons le temps avant d'amorcer celle du projet de loi sur le pipe-line, bill que j'espère pouvoir présenter à la Chambre bientôt et mettre en délibération aussitôt que les députés auront eu la chance d'en étudier les dispositions.